

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent dix-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 10 avril 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 5 JUIN 2014

Procès-verbal de la trois cent dix-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 10 avril 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BEAUDRY, Simon Étudiant		X
BOURET, Antonin Étudiant		X
CALMÈS, Christian Professeur	X (<i>visioconférence</i>)	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X (<i>arrive à 10 h 30</i>)	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
PISANI, Stéphane Étudiant	X	
RIENDEAU, Vanessa Étudiante	X	
ROBERT, Marie Professeure	X	
SIMARD, Jean-François Professeur	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT**VAILLANCOURT, Jean
Recteur

X

OBSERVATEURS :CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue et des partenariats

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

SECRÉTAIRE :MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

En l'absence du président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Harrisson, assume la présidence. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent seizième (13 mars 2014) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission d'un diplôme par l'Université Laval
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
- 5.- Avis au conseil d'administration relatif à une modification à *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*
- 6.- Modification des programmes de premier cycle en sciences sociales
- 7.- Modification de la banque de cours de premier cycle en sciences sociales
- 8.- Projet de modification du certificat en administration (4122)
- 9.- Projet de modification du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436)
- 10.- Projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039)
- 11.- Projet de modification du baccalauréat en administration (7127, 7128) et de la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières
- 12.- Projet de modification de l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030)
- 13.- Projet d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse
- 14.- Projet de modification du baccalauréat en administration (712S) offert au campus de Saint-Jérôme et ouverture des admissions aux trimestres d'hiver
- 15.- Projet de modification du diplôme d'études supérieures spécialisées en finance (3242)
- 16.- Modification du descriptif du cours PSY9218 *Essai : rédaction, dépôt et diffusion (présentation devant jury)*
- 17.- Adoption du calendrier universitaire 2015-2016
- 18.- Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche
- 19.- Diminution du contingentement au doctorat en psychologie (3293)
- 20.- Période d'information et questions

21.- Prochaine réunion (5 juin 2014)

2.- **Procès-verbal de la trois cent seizième (13 mars 2014) réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent seizième (13 mars 2014) réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent seizième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Émission d'un diplôme par l'Université Laval**

Le doyen des études mentionne que conformément au protocole d'entente entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais, aux articles 2.6 et 3.2, la commission des études doit recommander à l'Université Laval d'octroyer le diplôme à l'étudiante qui a satisfait aux exigences du programme.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2361 concernant l'émission d'un diplôme par l'Université Laval; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le doyen des études indique que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2362 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Avis au conseil d'administration relatif à une modification à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que des modifications à certains articles de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (ci-après la Politique) de l'UQO sont proposées.

La première modification suggérée est liée à l'entrée en vigueur, en juin 2013, de la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche*, modifiant notamment l'article 21 du *Code civil du Québec* (C.c.Q.) concernant la recherche avec des mineurs et des majeurs inaptes. Ces modifications ont un impact sur l'évaluation des projets de recherche auxquels des mineurs ou des majeurs inaptes participent, ainsi que sur le comité d'éthique de la recherche (CER) de l'UQO puisque dorénavant seul un comité d'éthique de la recherche compétent, tel que défini au 4^e alinéa de l'article 21 du C.c.Q., peut réaliser l'évaluation des projets de recherche qui sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de ces participants. Comme le CER de l'UQO n'est pas un CER compétent désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et que le processus de désignation de tout nouveau CER compétent est interrompu pour une période indéterminée, il est ainsi suggéré, à l'article 6.2 de la Politique, de déléguer au CER de l'UQO le pouvoir de

mandater un comité d'éthique compétent externe pour l'évaluation de projet de recherche visé par ledit article 21.

Suite à une préoccupation soulevée en matière de santé et de sécurité dans la recherche par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2013, il est également suggéré que le CER de l'UQO soit habilité à exiger, lorsqu'il le juge à propos, et suite aux conseils d'un expert du domaine provenant du Département des relations industrielles, un avis ou une approbation d'une instance compétente en cette matière et désignée par le conseil d'administration. Cette démarche permettra d'accroître et de renforcer la sécurité des participants à l'étude, mais également des chercheurs, des cochercheurs et de toute personne impliquée. Le CER s'adjoindra les services d'un spécialiste du Département des relations industrielles

Des modifications aux modalités de suivi continu des projets de recherche sont aussi proposées et font suite aux préoccupations émises par le conseil d'administration, le 18 juin 2013, suite à la présentation du rapport d'activités 2011-2012 du CER de l'UQO et aux explications de son président, monsieur André Durivage, quant aux dossiers en souffrance pour lesquels aucun suivi n'est effectué par les chercheurs, malgré les rappels effectués par le secrétariat du CER. Le conseil a notamment demandé à ce qu'une date butoir soit déterminée afin que ces dossiers soient fermés si les suivis exigés ne sont pas donnés. Le suivi continu constitue par ailleurs une exigence des trois organismes subventionnaires fédéraux de recherche, comme indiqué dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils – Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2).

Le CER recommande qu'un délai maximal de 60 jours, à partir de la date d'échéance, soit accordé aux chercheurs pour effectuer le suivi de leur projet de recherche, soit par une demande de renouvellement ou le dépôt de leur rapport final, sans quoi leur dossier sera automatiquement fermé et une nouvelle demande de certificat complète devra être effectuée pour pouvoir poursuivre ce projet.

Le secrétariat du CER effectuera préalablement deux rappels, soit un rappel de la date d'échéance du certificat d'éthique 30 jours avant ladite date, et un second le jour même de la date d'échéance pour aviser le chercheur qu'un délai supplémentaire de 60 jours lui est accordé pour effectuer le suivi. Un troisième avis sera envoyé aux chercheurs qui n'auront pas assuré le suivi demandé afin de les informer de la fermeture de leur dossier.

Le CER propose également qu'un délai soit imposé aux chercheurs qui doivent répondre à une lettre de commentaires du CER. Ainsi, la lettre accompagnant ces commentaires et acheminée aux chercheurs précisera dorénavant qu'un délai de 12 mois leur est accordé pour lui donner suite. Si aucune réponse n'est reçue après ce délai, leur dossier sera fermé et une nouvelle demande de certificat devra être faite. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a approuvé, en mars 2013, les procédures établies par les membres du CER.

Les membres du CER recommandent enfin d'inclure à la Politique la mention selon laquelle le CER peut exiger une attestation écrite de la valeur scientifique pour les projets comportant un risque supérieur à minimal, notamment dans les cas des projets de recherche qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs ou par un organisme subventionnaire. L'EPTC2, à l'instar du suivi continu, stipule qu'il importe que la recherche avec des êtres humains satisfasse à des critères scientifiques et éthiques rigoureux qui respectent et protègent les participants.

Un projet de modification à la Politique, intégrant ces nouvelles dispositions, a été élaboré par les membres du CER et est soumis à l'approbation de conseil d'administration.

En conséquence, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement à la modification de la Politique.

Suite à la présentation du vice-recteur et aux questionnements de plusieurs membres relativement aux implications financières, administratives ainsi qu'aux délais d'exécution que pourrait induire le recours à des CER compétents, l'on convient d'inviter le président du CER de l'UQO, monsieur André Durivage, à prendre part à la prochaine réunion de la commission afin de répondre à ces interrogations.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne également l'importance de faire reconnaître le CER de l'UQO à titre de CER compétent.

Le doyen de la recherche, monsieur André Manseau, propose que deux modifications soient apportées à la Politique. Celles-ci, adoptées unanimement par la commission, sont les suivantes :

- Ajouter, à l'article 5, que « Les activités préparatoires avant la participation des humains peuvent être mises en œuvre avant l'évaluation du CER, et ce, sur la base de la Déclaration éthique (art. 6.11, EPTC2) »;
- Ajouter, à l'article 10, que « le chercheur est responsable de sa déclaration éthique et de l'évaluation, selon le cas, des risques liés aux animaux et à l'environnement et d'entamer les démarches requises à cet effet ».

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2363 concernant l'avis au conseil d'administration relatif à une modification à *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*; laquelle est jointe en appendice.

6.- Modification des programmes de premier cycle en sciences sociales

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification des programmes de premier cycle en sciences sociales.

La demande est motivée par l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences sociales et par l'ajout de cours dans la liste de cours du Département des sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2364 concernant la modification des programmes de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

7.- Modification de la banque de cours de premier cycle en sciences sociales

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification de la banque de cours de premier cycle en sciences sociales.

Lors de sa 34^e réunion ordinaire, l'assemblée départementale du Département des sciences sociales a adopté une modification de sigle et de titre des cours *SOC2433 Problèmes, politiques et programmes socioéconomiques* et le cours *SOC2403 Aspects structurels et dynamique de la région* pour les remplacer par *SSOXXXX Politiques et programmes socioéconomiques* et *DEVXXXX Dimensions régionales du développement*.

Cette modification donne suite aux recommandations adoptées lors du processus d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2365 concernant la modification de la banque de cours de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

8.- Projet de modification du certificat en administration (4122)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du certificat en administration (4122).

Le module des sciences de l'administration propose une modification à la liste des cours obligatoires compte tenu de besoins identifiés par les professeurs concernant l'utilisation d'outils informatique. Il propose de plus l'ajout de plusieurs cours optionnels permettant d'offrir un éventail plus large de choix aux étudiants. Ces cours sont des cours offerts au baccalauréat en administration.

Ces modifications n'entraînent l'ajout d'aucune offre de cours supplémentaire et d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

La présentation du doyen est suivie de discussions entourant le processus de concertation et de communication entre les modules, les départements et les professeurs concernant les modifications proposées, puisque, selon un membre, des professeurs liés à ce programme auraient été consultés de façon informelle seulement au sujet de la modification proposée et n'auraient pas été invités à donner leur opinion. Un autre membre ajoute que des demandes ont déjà été exprimées à l'ancien vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour que les professeurs soient avisés, lors des assemblées départementales, de toute modification de programmes.

Le doyen des études explique que seul le conseil de module est appelé à se prononcer dans le cas des modifications de programme. Il fait par ailleurs savoir qu'il est régulièrement interpellé sur la question du processus de concertation et de communication entre les modules et les départements et que des efforts doivent être déployés pour améliorer la communication. Il indique avoir déjà contacté le siège social de l'Université du Québec pour demander une clarification de ce processus.

À la question d'un membre, qui souhaite savoir si l'appellation « base expérience », qui remplace l'appellation « base adulte » dans le présent programme, sera définie et utilisée pour les autres programmes d'études, le doyen des études confirme que l'uniformisation des conditions d'admission à tous les programmes est en cours de révision.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Stéphane Pisani, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2366 concernant le projet de modification du certificat en administration (4122); laquelle est jointe en appendice.

9.- Projet de modification du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436).

Le module des sciences de l'administration propose le retrait des cours *CTB1643 Fiscalité des affaires* et *REI1533 Rapports de travail en secteur public* et l'ajout des cours *DRT1283 Droit immobilier* et *ADM5023 Projet d'intégration en gestion*. Ces modifications tiennent compte de la pertinence des cours en lien avec les objectifs du programme. Il propose de plus le retrait du cours *DRT1283 Droit de la consommation*, lequel n'a suscité aucun intérêt des étudiants ni demandé de mise à l'horaire depuis la création du programme.

Étant donné les modifications substantielles aux conditions d'admission (nombre d'années d'expérience), les membres de la commission conviennent en séance d'en faire mention dans le dispositif de la résolution et libeller ce dernier de la façon suivante : « **D'APPROUVER la modification aux conditions d'admission** et le retrait des cours et le retrait des cours *CTB1643 Fiscalité des affaires*, *REI1533 Rapports de travail en secteur public* et *DRT1283 Droit de la consommation* et l'ajout des cours

DRT1283 Droit immobilier et ADM5023 Projet d'intégration en gestion à la liste des cours optionnels du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436) ».

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2367 concernant le projet de modification du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436); laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039).

Le module des sciences de l'administration propose une modification à la liste des cours obligatoires compte tenu de besoins identifiés par les professeurs concernant l'utilisation d'outils informatique.

Les difficultés relatives au processus de concertation et de communication entre les modules, les départements et les professeurs sont de nouveau soulignées. Dans le présent cas, un membre se dit notamment surpris de constater que le cours ajouté au plan de formation sera offert par le Département d'informatique. Il souligne toutefois apprécier le fait que les étudiants aient été consultés.

Le doyen des études réitère sa préoccupation de revoir le processus de concertation afin que tous les professeurs soient informés de toute modification apportée aux programmes d'études.

Un membre ajoute que les chargés de cours devraient également être consultés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Stéphane Pisani, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2368 concernant le projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039); laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de modification du baccalauréat en administration (7127, 7128) et de la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières

Le doyen présente le projet de modification du baccalauréat en administration (7127, 7128) et la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières.

Le module présente quelques modifications au baccalauréat pour tenir compte des cours offerts dans les certificats de son secteur et apporter des ajustements à certains cours. Aussi, afin d'harmoniser les critères d'admission, il recommande l'ajout d'exigences en mathématiques pour les candidats admis sur la base universitaire.

De plus, fort de l'intérêt suscité pour les cours du certificat en gestion et évaluation immobilières, le module des sciences de l'administration propose l'ajout d'une nouvelle concentration au baccalauréat en administration cheminement régulier (7127) et cheminement coopératif (7128). La concentration en gestion et évaluation immobilières du baccalauréat en administration permettra, aux étudiants désirant obtenir le titre « d'évaluateur agréé », de répondre à l'une des principales exigences de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ), soit de détenir un baccalauréat (préférentiellement en administration) avec une spécialisation en évaluation immobilière.

La mise en œuvre des modifications et de la concentration en gestion et évaluation immobilières n'entraînent l'ajout d'aucune offre de cours supplémentaire et d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

Le processus de concertation et de communication entre les modules, les départements et les professeurs concernant les modifications est invoqué à nouveau et

un membre porte à l'attention de la commission son intention de demander le vote quant à ce projet de modification. Il précise que le fait que l'assemblée départementale n'ait pas été avisée de la démarche et de la décision menant à l'ajout d'une nouvelle concentration justifie son intention. Il insiste sur l'importance de consulter les professeurs concernés et d'avoir un minimum d'appui de l'assemblée. Un processus consultatif et transparent est souhaité. Ce membre est par ailleurs d'avis que les possibilités de recherche dans ce programme sont limitées et que par conséquent peu de professeurs vont s'y intéresser.

Le rôle de la commission des études à l'égard des préoccupations exprimées quant au fonctionnement et à la communication entre les modules et les départements est questionné. Le secrétaire général indique que le présent débat est selon lui plutôt en lien avec le Régime des études et que c'est en y apportant des modifications que l'on pourrait répondre aux insatisfactions et moderniser le fonctionnement déficient entre les modules et les départements. Il ajoute que le Règlement général de l'UQO, inspiré de la Loi sur l'Université du Québec, précise que la commission des études détient un pouvoir de recommandation. La commission des études pourrait ainsi suggérer au conseil des modifications sur le fonctionnement des modules.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait observer que les difficultés communicationnelles ne sont pas symptomatiques dans tous les modules et départements.

Un autre membre fait ressortir les commentaires préalablement émis par la commission, à sa réunion du 14 mars 2013, selon lesquels le programme de gestion et évaluation immobilières, qui a été créé suite une demande de la Ville de Gatineau, n'avait pas l'étoffe d'une formation universitaire. Le membre dit toujours maintenir cette position.

Le doyen des études rappelle que ce programme a été construit à l'image de tous les programmes, soit avec rigueur et avec l'intention de répondre à un besoin. Il ajoute que les étapes nécessaires ont été suivies formellement et qu'un tel projet n'exige pas qu'une résolution ait été adoptée par l'assemblée départementale. Il convient toutefois que bien que conforme, le processus pourrait être amélioré et signale qu'il est présumé qu'à cette étape du processus les personnes concernées se sont parlées et ont été consultées.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait valoir que le rôle de l'Université est de répondre à la demande.

Un membre rend compte de sa préoccupation à l'égard de la décision de relever la condition du nombre d'admissions minimal, décision qui lui semble prématurée vu la nouveauté du programme.

D'autres membres font savoir qu'ils jugent ce programme fort intéressant pour les étudiants, notamment en raison de la possibilité de faire partie d'un ordre professionnel et qu'il faut donner le temps au programme de faire sa place et de se forger une réputation.

Suite aux discussions, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à la majorité (pour : 4 – contre : 3 – abstention : 6) de scinder le projet de résolution tel qu'il appert de l'article 32 de l'annexe 1 du Règlement de régie interne de l'UQO. L'on convient également de transmettre au conseil d'administration, sous la forme d'une résolution, les préoccupations exprimées par la commission.

Après délibérations, sur proposition de Marc Landry, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à la majorité (pour : 4 – contre : 3 – abstention : 6) d'adopter la résolution 317-CE-2369 concernant le projet de modification du baccalauréat en administration (7127, 7128) et de la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières (**ajout d'exigences**

mathématiques aux conditions d'admission de la base universitaire); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à la majorité (pour : 4 – contre : 3 – abstention : 6) d'adopter la résolution 317-CE-2370 concernant le projet de modification du baccalauréat en administration (7127, 7128) et de la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières (**création et ouverture de la concentration en gestion et évaluation immobilières au baccalauréat**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2371 concernant le projet de modification du baccalauréat en administration (7127, 7128) et de la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières (**transmettre au conseil d'administration les préoccupations exprimées par la commission à l'égard d'un manque apparent de concertation et de communication entre les modules et les départements relativement au processus de mise en œuvre des programmes d'études**); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de modification de l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études eu égard au projet de modification de l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030).

Le module des sciences de l'administration propose deux modifications à l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030).

La première modification consiste à lever l'exigence reliée à l'offre du programme par cohorte minimale de 30. Tenant compte du fait que plusieurs candidats ne donnent pas suite à leur demande d'admission en raison de l'incertitude de l'offre du programme, et fort de l'intérêt suscité par le programme, le module recommande la levée de l'exigence précitée.

La seconde modification consiste à autoriser l'ouverture des admissions à temps partiel aux trimestres d'hiver.

La mise en œuvre de ces modifications n'entraîne l'ajout d'aucune offre de cours supplémentaire et d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Stéphane Pisani, les membres conviennent à la majorité (pour : 5 – contre : 3 – abstention : 6) d'adopter la résolution 317-CE-2372 concernant le projet de modification de l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030); laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse.

Le conseil d'administration de l'UQO, lors de sa séance du 23 septembre 2013, confirmait par résolution l'engagement de l'UQO dans le processus visant à intégrer, sous réserve du respect de certaines conditions, le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Suite à cette résolution, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a rencontré la directrice du module des sciences de l'administration afin de connaître l'intérêt pour le

module d'offrir un ou des programmes d'études de premier cycle en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

Après consultation avec les personnes concernées, notamment avec le directeur du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, des programmes ont été ciblés dans l'optique de répondre aux besoins de la population des Basses-Laurentides. Dans un deuxième temps, des échanges entre la direction du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, le doyen des études, le registraire de l'UQO et la directrice du module des sciences de l'administration ont permis de préciser des modalités d'admission et d'inscription pour les programmes de premier cycle en administration proposés au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

C'est dans ce contexte que le conseil de module des sciences de l'administration, lors de sa réunion du 26 février 2014, s'est prononcé unanimement en faveur d'ouvrir les admissions au certificat en administration (4122) et au certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Le Département des sciences administratives a également convenu de transmettre un avis favorable aux instances concernées sur cette question.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise, à l'intention d'un membre, que la nécessité d'avoir l'appui de l'assemblée départementale dans le présent cas s'explique par le fait qu'il s'agit de la première offre de formation offerte via le Pôle et qu'un appui de l'assemblée pour la délocalisation était de mise, notamment en raison du refus de certains départements d'offrir des programmes au sein du Pôle.

Un membre contextualise cet appui et fait savoir que, dans les faits, le conseil de module s'est prononcé avant le Département.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2373 concernant le projet d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet de modification du baccalauréat en administration (712S) offert au campus de Saint-Jérôme et ouverture des admissions aux trimestres d'hiver

Le doyen des études présente le projet de modification du baccalauréat en administration (712S) offert au campus de Saint-Jérôme et l'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver.

Le module propose l'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver de même que quelques modifications au baccalauréat pour tenir compte des cours offerts dans les certificats de son secteur.

Les modifications proposées n'entraînent l'ajout d'aucune offre de cours supplémentaire et d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2374 concernant le projet de modification du baccalauréat en administration (712S) offert au campus de Saint-Jérôme et ouverture des admissions aux trimestres d'hiver; laquelle est jointe en appendice.

15.- Projet de modification du diplôme d'études supérieures spécialisées en finance (3242)

Le doyen des études soumet le projet de modification du DESS en finance à l'approbation des membres de la commission des études.

L'an dernier, les instances de l'Université ont adopté la création de la maîtrise en économie financière. Le DESS en finance, offert par l'Université depuis 2001, constituait une des pierres d'assise de ce projet.

Lors des échanges avec la Commission d'évaluation des programmes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie, la modification de cinq cours du projet de maîtrise en économie financière a été effectuée. Ces modifications auraient dû entraîner une modification du DESS en finance au moment de l'ouverture de la maîtrise en économie financière.

Le doyen souhaite que la commission des études réaffirme le lien du DESS en finance à la maîtrise en économie financière, tel qu'il était prévu au commencement du projet de création de cette dernière, afin d'assurer aux deux programmes un cheminement concomitant.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2375 concernant le projet de modification du diplôme d'études supérieures spécialisées en finance (3242); laquelle est jointe en appendice.

16.- Modification du descriptif du cours PSY9218 *Essai : rédaction, dépôt et diffusion (présentation devant jury)*

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du descriptif du cours PSY9218 *Essai : rédaction, dépôt et diffusion (présentation devant jury)*.

Lors de sa 171^e réunion ordinaire, l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie a adopté une modification du descriptif afin de le rendre conforme à l'article 10.20 du Régime des études de cycles supérieurs.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2376 concernant la modification du descriptif du cours PSY9218 *Essai : rédaction, dépôt et diffusion (présentation devant jury)*; laquelle est jointe en appendice.

17.- Adoption du calendrier universitaire 2015-2016

Depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été construit en respectant le Règlement général de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'étude.

À la demande du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que de la doyenne de la gestion académique, il a été convenu d'ajouter au calendrier universitaire 2015-2016 des journées institutionnelles de report d'examen aux trimestres d'automne et d'hiver.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2016, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. L'on veille à ce que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2016. Il est plutôt

proposé que, dans la mesure où les commissions scolaires concernées optent pour les mêmes dates, que la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par ailleurs, si les commissions scolaires des deux régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2014-2015, les commissions scolaires pourraient arrêter ces dates vers le mois de février 2015.

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration, l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2015-2016.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2377 concernant l'adoption du calendrier universitaire 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

18.- Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche

Un membre explique que la direction de l'Université a récemment soumis un projet révisé du « Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche ».

Le président de la commission des études a insisté sur la nature prioritaire de la révision de ce règlement pour le rendre plus précis et plus conforme à des pratiques consultatives propres à un milieu universitaire dans un contexte de dotation et de renouvellement de mandat de certains postes de cadres académiques.

L'Assemblée du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO a émis un avis défavorable au projet présenté par la direction.

Le président de la commission des études a fait appel à des alternatives, à des propositions de modifications.

Après une analyse comparative des pratiques des autres universités québécoises à ce sujet, le Conseil exécutif du SPUQO a présenté un projet de règlement à l'Assemblée du SPUQO qui regroupe les membres du corps professoral. Ce projet a été adopté par l'Assemblée et fait l'objet de la résolution dont il est ici question.

Un membre salue l'initiative, mais dit avoir remarqué certaines contradictions et juge que quelques points sont trop restrictifs, notamment en ce qui a trait à la consultation limitée à 10 jours ouvrables. La méthode proposée pour transmettre les résultats du vote n'est pas confidentielle selon lui. Il se dit inconfortable avec le projet présenté.

Un autre membre considère que de nombreux points devraient être retravaillés. Il questionne notamment l'absence de l'exécutif du syndicat du groupe professionnel dans les personnes et instances à consulter lors de la nomination du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de même que le manque de clarté du processus de vote. Il souligne également que les articles 2.2 et 2.3 du Règlement général 1 de l'Université du Québec lui semblent dilués dans le présent projet. À l'instar du membre précédent, il fait part de son inconfort face à ce projet.

Un membre suggère que la commission s'accorde sur un principe de base, soit la nécessité d'élargir la base consultative. Les chargés de cours devraient, entre autres, faire partie de la consultation et un comité de sélection et de renouvellement mandaté pour organiser les processus de consultation devrait être mis en place.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche considère que le projet tel que présenté instrumentalise les cadres et ne tient pas compte de la place que doit occuper le recteur dans le processus de nomination. De plus, ce projet place à son avis le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dans une position inconfortable étant donné son rôle de supérieur hiérarchique des professeurs et de responsable de leur convention

collective. Une certaine distance doit être observée tout en maintenant collégialité et cogestion. Il est d'avis que le projet mérite d'être retravaillé et mentionne par ailleurs que le projet de Règlement proposé par la direction est toujours pendant.

Deux membres estiment qu'une meilleure communication est essentielle afin d'être en mesure de présenter un consensus au conseil d'administration.

Un membre fait valoir que les deux projets sont le fruit du contexte difficile qui prévaut à l'Université depuis les deux dernières années et où, entre autres, une divergence sur la définition de la collégialité s'est creusée. Une meilleure représentation et une plus grande recevabilité sont souhaitées. Il invite les membres à transmettre leurs commentaires sur le projet.

Un membre suggère à la commission qu'un sous-comité de travail sur le Règlement soit formé.

Des membres manifestent leur approbation face à cette suggestion. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche demande alors que la proposition soit modifiée si une telle suggestion est retenue. Il demande au proposeur s'il souhaite retirer ou modifier sa proposition.

Suite à la lecture, par le secrétaire général, de l'article 27 du Règlement de régie interne, le proposeur indique qu'il est prêt à retirer la présente proposition si la commission se prononce en faveur de la formation d'un sous-comité de travail représentatif. Des membres se rallient à cette position.

À l'issue de cette discussion, l'on convient en séance de procéder à la formation d'un comité de travail de la commission des études sur le « Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche ». Ce comité aura pour mandat d'élaborer une nouvelle version du Règlement en tenant compte des versions proposées par la direction de l'Université et celle proposée par l'exécutif du SPUQO. La composition, les échanciers et les modalités de fonctionnement dudit comité seront déterminés lors d'une prochaine réunion de la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de Stéphanie Demers, appuyée par Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité de retirer le projet de résolution concernant le « Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche » présenté à la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2378 concernant le « Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche » (**création d'un comité de travail de la commission des études**); laquelle est jointe en appendice.

19.- Diminution du contingentement au doctorat en psychologie (3293)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études la diminution du contingentement au doctorat en psychologie (3293).

Compte tenu de la difficulté rencontrée pour le placement des stages en internat, du nombre de professeurs dans le domaine de la neuropsychologie et de la capacité d'encadrement des étudiants dans cette spécialité, le comité de programme du doctorat en psychologie propose de diminuer le contingentement de 15 à 14 étudiants annuellement.

Le contingentement de ce programme prévu initialement à 15 étudiants laisse des membres perplexes puisque le contingentement est normalement fixé à 12 étudiants. L'on mentionne qu'il s'agit d'un exemple concret qui illustre bien les problèmes de

communications entre les modules et les départements évoqués précédemment puisque des membres supposent que cette décision a dû être prise par le département et non par le module.

L'on souligne qu'un contingentement à 15 étudiants peut avoir des répercussions importantes sur les étudiants – certains pourraient devoir attendre un an pour pouvoir effectuer leur stage.

Le doyen des études propose de contacter les personnes ayant pris part à cette décision. Il fournira les explications lors de la prochaine réunion de la commission.

À des fins de transparence, un membre dit souhaiter que les procès-verbaux des comités de programmes des départements et des conseils de module soient accessibles.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CE-2379 concernant la diminution du contingentement au doctorat en psychologie (3293); laquelle est jointe en appendice.

20.- Période d'information et questions

Le doyen de la formation continue et des partenariats informe les membres que le conseil d'administration sera invité à se prononcer sur l'intégration du Pôle Paul Gérin-Lajoie lors de sa prochaine séance. Comme convenu dans le protocole, un bilan des actions des parties réalisées tout au long de la dernière année leur sera présenté.

À un membre qui souhaite savoir pourquoi les projets d'offre de programmes en administration au Pôle, qui n'ont pas encore été adoptés par toutes les instances requises, sont déjà annoncés sur le site Web du Pôle, le doyen des études explique c'est à des fins publicitaires et de sondage visant à connaître l'intérêt des étudiants que les informations ont été affichées.

En réponse à un membre qui se questionne sur la proportion de cours en français offerts par la Faculté satellite de médecine de l'Université McGill dans le cadre du futur campus santé, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le partenariat entre McGill et l'UQO n'est pas encore défini. Il se dit confiant que le projet, qui n'est pas encore adopté par le gouvernement, verra le jour puisque tous les promoteurs s'y sont commis. Il ajoute que McGill prévoit l'ouverture des admissions à son programme, qu'il veut bilingue, pour septembre 2016 et souligne que les limites de la politique linguistique de l'UQO s'appliquent à nos programmes seulement. Il conclut en indiquant qu'une formation commune entre certains programmes, dont pharmacie et kinésiologie, est anticipée.

Le doyen de la recherche, monsieur André Manseau, fait le bilan des plus récentes subventions attribuées à des professeurs de l'UQO et porte à l'attention des membres qu'une ressource professionnelle, madame Jo-Ann Lévesque, est désormais en place au siège social de l'UQ pour soutenir la préparation de demandes de subventions d'envergure en recherche, impliquant notamment plusieurs constituantes de l'UQ. Il ajoute qu'un projet de politique de bons soins aux animaux est en préparation et sera soumis sous peu aux professeurs pour consultation. Le comité de la recherche fera une proposition à la commission suite à la consultation.

Il poursuit en informant les membres des nouvelles modalités de remboursement des frais indirects de la recherche du programme québécois, lesquelles impliquent que se sont dorénavant 27 % des frais qui devront être exigés pour chaque demande. Enfin, il rappelle que dans le cadre de l'annonce du gouvernement fédéral concernant un nouveau programme de subvention Apogée Canada, accessible à toutes les universités et qui pourrait représenter une enveloppe de 500 millions de dollars, les doyens de la recherche se sont concertés afin de demander à ce que les projets de toutes disciplines et de toutes envergures soient considérés. Une lettre signée par les chefs d'établissement du réseau de l'UQ sera transmise au ministre d'État à la Science et à la Technologie du Canada à cet effet dans les prochains jours.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche conclut la période d'information et questions en avisant la commission que la composition des comités de chantiers 1 et 2 ainsi que du comité chargé de la révision du Régime des études de cycles supérieurs est complétée. Il fera connaître ces comités sous peu.

21.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 juin 2014 à 9 heures.

22.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par madame Annie Devault, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 52.

Original signé par :

Le président d'assemblée et secrétaire général par intérim,
Jean Vaillancourt